

Burundi : l'Etat se réserve le commerce de l'or

La Libre Belgique, 26 novembre 2019 Le ministre burundais de l'Hydraulique, Energie et Mines, Côme Manirakiza, a rendu publique, lundi 25 novembre, sa décision de suspendre l'achat et la vente d'or par les comptoirs. Selon un communiqué de presse, seule la banque centrale du Burundi, la BRB, sera autorisée à acheter l'or aux coopératives artisanales.

Celle-ci avait ordonné, le 15 octobre dernier, aux comptoirs et coopératives d'exploitation artisanale de vendre l'or, y compris les stocks, à la BRB. Des critiques de cette mesure ont souligné que la BRB n'achetait le métal précieux qu'en francs burundais et à un taux défavorable. Et la société russe? Le communiqué du ministre des Mines ne précise pas la situation de Tanganyika Gold, une co-entreprise russo-burundaise d'extraction et raffinage de l'or, dans laquelle l'Etat burundais dispose de 15%, selon le site de la société. Il y est représenté par Tony-Dorcel Ndaboro. Tanganyika Gold a reçu en septembre 2017, pour 25 ans, une concession de 420 mètres carrés, selon le site de l'entreprise, à Mabayi, en province de Cibitoke, frontalière avec le Rwanda et non loin de la RDCongo. C'est la première mine industrielle du pays qui, jusque là, tirait son or de creuseurs artisanaux et, surtout, de contrebande depuis le Congo.

Les orpailleurs artisanaux ont priés de désister; cette exploitation artisanale faisait vivre la population du lieu. Il n'est pas clair si la production, annoncée pour 2018, a démarré. Les travaux de construction de l'entreprise ont été arrêtés le 31 octobre 2017 par le président Pierre Nkurunziza en personne, qui a annoncé que le site recelait «plus de 14 tonnes d'or, 16 tonnes d'argent et 36.000 tonnes de cuivre». Selon son site, la société est associée aux Chinois et Hanfa et aux Sud-Africains de MSA et entend aussi exploiter de l'argent et du cuivre à l'avenir. Par Marie-France